



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU CHER

CANTON D'AVORD

COMMUNE DE MARSEILLES LES AUBIGNY

L'an deux mil dix-huit le 29 novembre 2018 le conseil municipal de la commune de Marseilles-lès- Aubigny dûment convoqué, le 22 novembre 2018 s'est réuni en session ordinaire dans la salle de conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre RENAULT Maire.

Présents: M.RENAULT, MME DUFOUR, M BOUHOURL, M BRENON, M.GERMAIN,, M GENTY , MME RAPEAU

Procuration : M.GRILLON à M BOUHOURL

Absents : Mme LECORDIER, M DENET, M.FLOUZAT

La séance est ouverte à 18h15

Le compte rendu de la séance du 15 octobre 2018 est lu et adopté à l'unanimité des présents.

Mme DUFOURL est élue secrétaire de séance

Tout d'abord M le Maire donne lecture de la lettre de démission du Conseil Municipal de Mme LECORDIER Denise (lettre reçue ce jour)

Le Conseil Municipal prend note de cette décision et en tirera toutes les conséquences.

1. PASSAGE DE 35h à 31h POUR LE POSTE d'AGENT TACHNIQUE PRINCIPAL 2eme classe

Suite au passage de 5 à 4 jours pour les rythmes scolaires, l'organisation du service a été modifiée.

Après accord du CT, et de Mme Sylvie Gateau, son temps de travail est réduit de 35h à 31h, à compter du 1 septembre 2018

2. RIFSEEP.

Lors du Conseil Municipal du 27 mars 2018, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP après accord du 26 février 2018 du Centre Technique.

Les points nécessaires pour une mise en place effective le 1 janvier 2019, ont été précisés et seront transmis au Centre de Gestion.

3. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Vote à l'unanimité des subventions suivantes :

-pour les bons des maisons fleuries : 400€

-pour le Tennis Club Marseilles-lès-Aubigny : 43,50€

-pour les élèves du collège de Sancergues, domiciliés dans la commune, et participant au voyage linguistique en Italie : 50€ par élève à la demande de la famille et sur présentation d'un justificatif.

4. CCAS

A l'unanimité, le conseil modifie et complète la délibération du 11 décembre 2017, concernant les attributions du CCAS.

5. INDEMNITE du COMPTABLE DU TRESOR.

Dans le contexte difficile, les membres du Conseil ont apprécié l'aide apportée par la Comptable du Trésor et décident à l'unanimité de lui attribuer l'indemnité maximale (100%).

6. CONVENTION D'ACCUEIL DES ENFANTS EN FAVEUR DES POMPIERS VOLONTAIRES MARSEILLOIS.

La proposition de Convention entre le SDIS et la commune de Marseilles-lès-Aubigny est adoptée à l'unanimité.

7.T.I.G (Le Travail d'intérêt général)

La proposition de Convention entre le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et la Commune de Marseilles-lès-Aubigny est adoptée à l'unanimité.

Cette convention permet de devenir un organisme d'accueil, dans le cadre du TIG.

8.ADMISSION EN NON VALEUR POUR ASSAINISSEMENT ET EAU

Suite admissions en non valeur votées le 18 septembre 2018, et transmises incomplètement à la perception, le conseil revalide à l'unanimité les admissions en non valeur ci-dessous pour retransmission à la Perception :

-service assainissement 520,47€

-service des eaux 4665,70€

9. ASSAINISSEMENT

La convention pour « Réception dans la station d'épuration de Marseilles-lès-Aubigny des eaux usées d'usagers de la commune de Jouet sur l'Aubois » est adoptée à l'unanimité. Elle sera transmise à la commune de Jouet sur l'Aubois pour vote du conseil municipal.

10. MAISON RUE DU BOURBONNAIS

L'offre d'un acheteur potentiel est adoptée par 6 voix pour et 2 voix contre.

La procédure de vente sera engagée auprès du notaire de Sancergues.

11.DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Afin de régulariser le chapitre Dépenses Fonctionnement, chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés, il est nécessaire de faire la décision modificative suivante :

D Chapitre 022 Dépenses imprévues
Article 022 Dépenses imprévues -15000,00 Euro

D Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés
Article 6411 Personnel titulaire +15000,00Euro

12.QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi, une réunion pour confirmer le nouveau zonage est programmée le 6 décembre à la CDC, entre la commission PLUi et l'Atelier Passage.

« 30 millions d'amis » propose une nouvelle campagne de stérilisation des chats. Devant le succès de la première campagne, la nouvelle convention prévoit un engagement financier des communes à hauteur de 50% pour le financement des actes de stérilisation et d'identification. La décision de la commune sera prise après examen de cette nouvelle convention.

Suite examen des fiches d'évaluation de l'exercice PPMS-ATTENTAT/INTRUSION dans nos écoles, il est décidé à l'unanimité de faire installer un boîtier de signaux sonores (incendie et PPMS) dans les locaux de l'école primaire. Pour l'école maternelle un boîtier PPMS sera également installé (boîtier incendie existant).

Le maire informe les conseillers sur les courriers adressés au SMIRTOM par des utilisateurs mécontents de l'annonce d'une probable augmentation des tarifs. Les explications du SMIRTOM ont également été présentées.

TOUR DE TABLE

Thierry Germain nous transmet une demande d'utilisation d'un local par le Comité des Fêtes pour le stockage de son matériel. Les diverses possibilités seront discutées.

Des questions sont posées par les voisins des chantiers de réparation des bateaux, concernant la législation sur les nuisances sonores pendant les jours fériés.

La séance est levée à 20h00

Le maire

le secrétaire

les conseillers